

Niveau :	<b>LICENCE</b>					année
Domaine :	<b>ARTS, LETTRES, LANGUES</b>					<b>L3</b> 180 ECTS
Mention :	<b>LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES</b>					
Parcours :	<b>BIDISCIPLINAIRE / ESPAGNOL-ANGLAIS</b>					
Volume horaire étudiant :	248 h	271 h				<b>519 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> espagnol		<input checked="" type="checkbox"/> anglais	

**Contacts : UFR Langues et Communication – 4, Bd Gabriel – 21000 DIJON**

Responsables de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
Responsable de l'année de L3 : <b>Nathalie GALLAND-BOUDON</b> Bureau 157 - ☎ 03.80.39.56.68 <a href="mailto:nathalie.boudon@hotmail.com">nathalie.boudon@hotmail.com</a>	Scolarité : <b>Karine DELASSELLE</b> Bureau 146 – ☎ 03.80.39.56.08 <a href="mailto:scolarite.llce@u-bourgogne.fr">scolarite.llce@u-bourgogne.fr</a>
Responsable du diplôme de Licence : <b>Nathalie GALLAND-BOUDON</b> Bureau 157 - ☎ 03.80.39.56.68 <a href="mailto:nathalie.boudon@hotmail.com">nathalie.boudon@hotmail.com</a>	Secrétariat pédagogique : <b>Colette SCHERRER</b> Bureau 164 – ☎ 03.80.39.56.02 <a href="mailto:secretariat.espagno@u-bourgogne.fr">secretariat.espagno@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	UFR Langues et Communication

**Objectifs de la formation et débouchés :**
**■ Objectifs :**

La Licence LLCER Parcours bidisciplinaire Espagnol-Anglais a pour spécificité de proposer l'étude de deux disciplines à **parts égales et au même niveau**. L'étudiant est inscrit dans les deux licences LLCER Espagnol et LLCER Anglais et la formation conduit à **l'obtention de la licence dans chaque discipline étudiée**.

La Licence LLCER Parcours bidisciplinaire Espagnol-Anglais vise à former des spécialistes de la langue anglaise et de la langue espagnole ainsi que de la culture des pays hispanophones et anglophones afin de leur permettre de s'insérer efficacement dans des services publics, administrations ou entreprises travaillant dans ou en relation avec ces pays. Elle a pour objectif de donner aux étudiants de solides compétences dans les domaines linguistique, littéraire, historique, culturel et civilisationnel, afin qu'ils puissent à leur convenance, au terme de la Licence, rechercher un emploi ou poursuivre des études en master. Elle permet également d'offrir aux étudiants les bases nécessaires pour présenter plus tard avec succès, s'ils le souhaitent, les concours de recrutement de l'enseignement primaire et secondaire (Professorat des Écoles, CAPES et Agrégation).

Cette formation comporte ainsi des exigences strictes en termes d'acquisitions linguistiques : maîtrise parfaite de la langue maternelle, le français, excellente maîtrise des deux langues étrangères étudiées (niveau C1/C2). Elle implique aussi l'acquisition de compétences interculturelles ainsi que de compétences transversales telles que les techniques d'expression orale et écrite, la compréhension de tous types de textes et de documents audio-visuels, des

capacités de traduction, d'analyse et de synthèse pour la restitution de contenus en vue d'une communication performante avec tous types de publics.

La Licence LLCER Parcours bidisciplinaire Espagnol-Anglais fait ainsi du diplômé de l'Université de Bourgogne un spécialiste tout particulièrement apprécié de la médiation interculturelle.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

**La Licence LLCER Parcours bidisciplinaire Espagnol-Anglais conduit à des poursuites d'études dans le cadre de nombreux masters :**

- **Masters Enseignement** : le **Master MEEF 1<sup>er</sup> degré** « Professorat des Écoles » et le **Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré** « Professeurs des lycées et collèges », adossé au CAPES d'espagnol ou d'anglais (suivant le master choisi – CAPES préparé en M1). Les meilleurs étudiants pourront aussi se présenter au concours de l'agrégation d'espagnol ou d'anglais au terme du M2.
- **Master Recherche Mention LLCER / REVI (Recherche et Veille documentaire internationale)**, dont l'enseignement repose en grande partie au niveau disciplinaire sur les acquis des enseignements fondamentaux dispensés lors des trois années de licence. Les étudiants pourront également se présenter aux différents concours de l'enseignement, notamment à l'agrégation d'anglais ou d'espagnol, au terme du master.
- **Master FLE** (Français Langue Etrangère) proposé par l'UFR Lettres et Philosophie.
- Les étudiants pourront également candidater aux formations de **Master mention « Traduction et interprétation »**, « **Langues étrangères appliquées** » ou « **Information - Communication** », sous réserve de connaissances de base dans le secteur visé et d'un projet professionnel précis, adapté et cohérent. Au sein de l'UFR Langues et Communication, les modalités d'accès aux différents masters sont précisées sur les fiches filières correspondantes.

**L'insertion professionnelle visée par le titulaire de la Licence LLCER Parcours bidisciplinaire, éventuellement après une poursuite d'études, est la suivante :**

- les carrières scientifiques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche ; les concours de l'Éducation Nationale (Professorat des écoles, CAPES, Agrégation, Conseiller Principal d'Éducation)
- les activités professionnelles liées à l'international pour travailler dans la médiation linguistique et culturelle : traduction et interprétariat (si poursuite d'études en master pro ou école spécialisée), relations publiques, communication, instituts culturels, musées, tourisme, documentation, édition, etc.
- les concours d'entrée dans les écoles de journalisme ou les Instituts d'Études Politiques (entrée en deuxième année après une Licence ou un Master) – sous réserve de posséder une très bonne culture générale.
- Les concours internationaux et les concours administratifs

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

- connaissances approfondies en langue, littérature, culture et civilisation des pays hispanophones et anglophones
- acquisition d'une culture générale, de compétences transversales (expression orale, rédaction, synthèse de documents, etc.) et additionnelles comme les techniques de la recherche documentaire

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

- spécialisation en linguistique, littérature, culture et civilisation des pays hispanophones et anglophones
- compétences interculturelles

## Modalités d'accès à l'année de formation :

### ■ de plein droit :

- Sont admis de droit les étudiants ayant validé la 2<sup>ème</sup> année de la Licence LLCER Espagnol Parcours bidisciplinaire Espagnol-Anglais.

### ■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80).

## Organisation et descriptif des études :

### ■ Schéma général :

**La Licence LLCER Parcours bidisciplinaire comporte six semestres, divisés chacun en cinq Unités d'Enseignement (UE)**

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) ou travaux pratiques (TP) dans certaines matières.

Chaque matière d'enseignement est évaluée en crédits européens (ECTS). Un semestre universitaire représente 30 crédits européens, l'ensemble de la formation 180 crédits.

Deux unités d'enseignement fondamentales sont consacrées à chaque discipline, auxquelles s'ajoute une unité d'enseignement de « compléments disciplinaires », composée d'éléments de cours empruntés aux deux disciplines. L'étudiant est inscrit dans les deux licences. Le schéma des études est le même chaque semestre, du S1 au S6, et la formation conduit à l'obtention de la licence dans chaque discipline étudiée.

### ■ Schéma du Parcours bidisciplinaire Espagnol-Anglais (du S1 au S6) :

UE1 Fondamentale 1 de la discipline A / espagnol (6 ECTS)

UE2 Fondamentale 2 de la discipline A / espagnol (6 ECTS)

UE3 Compléments disciplinaires pour les disciplines A (espagnol) et B (anglais) (6 ECTS)

UE4 Fondamentale 1 de la discipline B / anglais (6 ECTS)

UE5 Fondamentale 2 de la discipline B / anglais (6 ECTS)

### Contacts :

Nathalie LE BOUËDEC, responsable du Parcours bidisciplinaire

E-mail : nathalie.le-bouedec@u-bourgogne.fr

### ■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

## SEMESTRE 5

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval. <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval. <sup>(1)</sup> Session 2	coef CT	coef CC
Langue (Espagnol)	Thème		18		18		CC écrit	Écrit		1
	Version		18		18		CC écrit			1
	Linguistique I	12			12		CT écrit	Oral	1	
	<b>TOTAL UE1</b>	<b>12</b>	<b>36</b>		<b>48</b>	<b>6</b>				

(1) CC : contrôle continu – CT : contrôle terminal

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval. Session 1	Type éval. Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
<b>Cultures et sociétés (Espagnol)</b>	Littérature contemporaine	18	4		22		CT écrit	Ecrit	1		1
	Civilisation contemporaine	18	4		22		CT écrit	Ecrit	1		1
	Analyse de textes et documents		10		10						
	<b>TOTAL UE2</b>	<b>36</b>	<b>18</b>		<b>54</b>	<b>6</b>					<b>2</b>

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval. Session 1	Type éval. Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
<b>Compléments disciplinaires (Espagnol et Anglais)</b>	Littérature et société (Espagnol)	12	6		18		CT écrit	Ecrit	1		1
	Linguistique II (Espagnol)	12			12		CT écrit	Oral	1		1
	Civilisation américaine	11	11		22		CT écrit	Écrit	2		2
	<b>TOTAL UE3</b>	<b>35</b>	<b>17</b>		<b>52</b>	<b>6</b>					<b>2</b>

UE4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval. Session 1	Type éval. Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
<b>Langue (Anglais)</b>	Thème		12		12						
	Version		12		12						
	Linguistique	20	20		40		CT écrit	Écrit	1		1
	<b>TOTAL UE4</b>	<b>20</b>	<b>44</b>		<b>64</b>	<b>6</b>					<b>1</b>

UE5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval. Session 1	Type éval. Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
<b>Cultures et sociétés (Anglais)</b>	Littérature	11			11		CT écrit	Écrit	1		1
	Littérature : œuvres		22		22		CT écrit		1		1
	Literature and Society	11			11		CT oral (commun S5 - S6)	Oral (commun S5 et S6)	1		1
	<b>TOTAL UE5</b>	<b>22</b>	<b>22</b>		<b>44</b>	<b>6</b>					<b>1</b>

## SEMESTRE 6

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval. <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval. <sup>(1)</sup> Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
<b>Langue (Espagnol)</b>	Thème		18		18		CC	Écrit		1	1
	Version		18		18		CC		1	1	
	Linguistique I	12			12		CT écrit	Oral	1		1
	<b>TOTAL UE1</b>	<b>12</b>	<b>36</b>		<b>48</b>	<b>6</b>					<b>2</b>

(1) CC : contrôle continu – CT : contrôle terminal

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval. Session 1	Type éval. Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
<b>Cultures et sociétés (Espagnol)</b>	Littérature contemporaine	18	4		22		CT écrit	Écrit	1		1
	Civilisation contemporaine	18	4		22		CT écrit	Ecrit	1		1
	Analyse de textes et de documents		10		10						
	<b>TOTAL UE2</b>	<b>36</b>	<b>18</b>		<b>54</b>	<b>6</b>					<b>2</b>

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval. Session 1	Type éval. Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
<b>Compléments disciplinaires (Espagnol et Anglais)</b>	Histoire et culture (Espagnol)	10	6,5		<b>16,5</b>		CT écrit	Ecrit	1		<b>1</b>
	Linguistique II (Espagnol)	12			<b>12</b>		CT écrit	Oral	1		<b>1</b>
	Civilisation américaine	11	11		<b>22</b>		CT écrit	Écrit	2		<b>2</b>
	<b>TOTAL UE3</b>	<b>33</b>	<b>17,5</b>		<b>50,5</b>	<b>6</b>					<b>2</b>

UE4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval. Session 1	Type éval. Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
<b>Langue (Anglais)</b>	Thème		12		<b>12</b>		CT écrit	Ecrit (thème ou version par tirage au sort)	1		<b>1</b>
	Version		12		<b>12</b>		CT écrit		1		<b>1</b>
	Linguistique	20	20		<b>40</b>		CT écrit	Écrit	2		<b>2</b>
	<b>TOTAL UE4</b>	<b>20</b>	<b>44</b>		<b>64</b>	<b>6</b>					<b>1</b>

UE5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval. Session 1	Type éval. Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
<b>Cultures et sociétés (Anglais)</b>	Littérature	11			<b>11</b>		CT écrit	Écrit	1		<b>1</b>
	Littérature : œuvres		22		<b>22</b>		CT écrit		1		<b>1</b>
	Literature and Society	11			<b>11</b>		CT oral (commun S5- S6)	Oral (épreuve commune S5-S6)	1		<b>1</b>
	<b>TOTAL UE5</b>	<b>22</b>	<b>22</b>		<b>44</b>	<b>6</b>					<b>1</b>

	CM	TD	TP	TOTAL
<b>TOTAL S5</b>	125	137		262
<b>TOTAL S6</b>	123	137,5		260,5
<b>TOTAL Année L3</b>	<b>248</b>	<b>275</b>		<b>523</b>

<b>TOTAL LICENCE ESPAGNOL-ANGLAIS</b>	<b>1618 h</b>
---------------------------------------	---------------

#### ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

[http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

#### ● Sessions d'examen

Deux sessions sont organisées :

- session initiale (session 1) : décembre-janvier pour le 1<sup>er</sup> semestre et avril-mai pour le 2<sup>nd</sup> semestre
- session de rattrapage (session 2) : fin juin pour les deux semestres.

#### ● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

*Lorsqu'une UE n'est pas validée, les notes des matières composant cette UE sont reportées d'une session sur l'autre si elles sont supérieures à la moyenne, mais pas d'une année sur l'autre. En cas de redoublement, l'étudiant devra se présenter à tous les examens des matières composant une UE non validée.*

**Etudiants AJAC :**

*En application des modalités validées par les instances de l'Université de Bourgogne applicables à compter de la rentrée 2015-2016 :*

*Conditions générales : l'étudiant doit avoir acquis au moins 18 ECTS par semestre de l'année en cours pour bénéficier de ce statut.*

*ATTENTION : Le système AJAC n'est pas automatique, mais un régime dérogatoire dont l'étudiant doit faire la demande par écrit auprès de la Scolarité (bureau 146). Les jurys d'examen doivent arrêter la liste des étudiants ajournés remplissant les conditions pour bénéficier du statut d'AJAC.*

**Rappel des règles de progression :**

*« La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1 ».*

**Rappel des règles des contrôles continus :**

*Un étudiant absent à un contrôle continu (écrit et/ou oral), que l'absence soit justifiée ou non, devra se présenter aux épreuves de la seconde session. Le calcul de la moyenne au niveau de l'UE, du semestre et de l'année ne pourra s'effectuer en session 1. La mention DEF (« défaillant ») apparaîtra. Néanmoins, une absence doit impérativement être justifiée dans les 15 jours afin qu'apparaisse pour l'épreuve concernée l'indication ABJ (« absence justifiée ») sur son relevé de notes au lieu d'ABI (« absence injustifiée »). Passé ce délai, tout justificatif sera refusé.*

*Le dernier contrôle continu sert de contrôle terminal pour les étudiants dispensés d'assiduité ou inscrits tardivement.*

*Trois absences injustifiées en cours de « Laboratoire » seront sanctionnées par la note 0. Une absence doit être justifiée dans un délai de 15 jours.*

**Etudiants salariés :**

*Les étudiants salariés sont invités à consulter les textes réglementaires validés par les instances de l'Université de Bourgogne et à faire une demande de dispense d'assiduité auprès de la Scolarité (bureau 146).*